

La Commune de Koerich se propose de recruter, pour les besoins de son Service Technique, un salarié à tâche manuelle (m/f) – à tâche complète (100%) dont la carrière sera établie suivant degré de qualification.

Condition : être détenteur d'un DAP/CATP dans la profession d'électricien ou d'un certificat reconnu équivalent par le département ministériel compétent.

Autres conditions : le candidat devra obligatoirement être détenteur d'un permis de conduire C avec Code 95.

La personne à engager en outre faire preuve de polyvalence et devra assurer, le cas échéant, des prestations de permanence, resp. en-dehors des heures normales de service (service d'hiver, interventions sur les installations diverses, etc.).

Pièces à joindre à la candidature :

- 1) Demande d'emploi & Curriculum vitae avec une photo récente
- 2) Extrait récent de l'acte de naissance et, le cas échéant, extrait de l'acte de mariage
- 3) Copie de la carte d'identité ou du passeport
- 4) Copie du permis de conduire
- 5) Extrait récent du casier judiciaire (<2 mois) – bulletin N°3
- 6) Copies des certificats et diplômes d'études

Les candidatures munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au Secrétariat communal de Koerich pour le 02 décembre 2023 au plus tard.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

N.b.: Le nouveau titulaire devra le cas échéant se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au nouveau titulaire en temps utile.

---

Koerich, le 02/11/2023,

Le Collège échevinal de la Commune de Koerich